

Soutien au travail autonome

Vous souhaitez créer votre propre entreprise ou devenir travailleur autonome?

Vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes prestataire de l'assurance-emploi ou de l'aide-sociale;
- Vous êtes sans emploi et sans soutien public du revenu;
- Vous êtes un travailleur à statut précaire;

Vous pourriez être admissible au programme de Soutien au travail autonome et obtenir notamment l'équivalent d'un soutien de revenu pour une période maximale de 52 semaines.

Certains critères d'admissibilité s'appliquent.

Visitez d'abord notre site web : cldrn.ca

Contactez ensuite notre conseillère en culture entrepreneuriale :

Jonathan Caron
819-762-0142 p. 6106
jonathan.caron@cldrn.ca

Ou

Un agent d'aide à l'emploi du Bureau
de Services Québec de Rouyn-
Noranda au 1-800-263-9583

Ce programme est offert par Services Québec en partenariat avec le Centre local de développement Rouyn-Noranda.



Québec 

 CENTRE LOCAL
DE DÉVELOPPEMENT
ROUYN-NORANDA